



RAPPORT D'INCIDENT

N°XXXX-XXX

[TYPE D'INCIDENT

**Technique/Santé/Sécurité/
...]**

DATE	XX mois 20XX
HEURE	14h30
LIEU	Bureau 304, Bâtiment A, Siège Social XYZ

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Nom de la personne rapportant l'incident	Marie Dupont
Fonction	Responsable des Ressources Humaines
Nom(s) des personnes impliquées	<ul style="list-style-type: none">Jean Martin (Employé, Département IT)Sophie Durand (Employée, Département Marketing)
2. DESCRIPTION DE L'INCIDENT	
<p>Le mardi 20 août 2024, à environ 14h30, un conflit verbal a éclaté entre Jean Martin et Sophie Durand dans le bureau 304. La discussion a commencé lorsque Jean Martin a demandé à Sophie Durand de baisser le volume de sa musique. Sophie a réagi de manière défensive, ce qui a conduit à un échange de propos agressifs entre les deux parties.</p> <p>Jean Martin a ensuite quitté le bureau en claquant la porte, ce qui a attiré l'attention des autres employés du même étage. Sophie Durand a semblé bouleversée et s'est isolée dans une salle de réunion. Aucun dommage matériel n'a été constaté, et aucun des deux employés n'a subi de blessures physiques.</p>	
3. ACTIONS IMMÉDIATES	
<ul style="list-style-type: none">Le Responsable IT, Pierre Lambert, est intervenu pour calmer Jean Martin et l'a invité à s'expliquer dans son bureau.Marie Dupont a pris en charge Sophie Durand et l'a accompagnée à une salle de réunion pour discuter de l'incident.	
4. TÉMOINS	
<ul style="list-style-type: none">Claire Petit (Employée, Département Comptabilité)Thomas Bernard (Employé, Département Finances)	
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	
<p>Après discussion avec les deux parties, il est apparu que le manque de communication et le stress au travail ont contribué à cet incident. Il est recommandé d'organiser une réunion de médiation entre Jean Martin et Sophie Durand afin de résoudre le conflit et de rétablir une bonne ambiance de travail.</p> <p>Il est également suggéré de rappeler à l'ensemble des employés les règles</p>	

de conduite en matière de respect mutuel et de communication. Une formation sur la gestion du stress pourrait également être bénéfique pour l'équipe.

6. SUIVI

Une réunion de médiation est prévue le 22 août 2024 à 10h00, en présence de Marie Dupont et du Responsable des Ressources Humaines.

RAPPORTÉ PAR	Marie Dupont
DATE	XX/XX/20XX
SIGNATURE	DUPONT